

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des documents suivants concernant le deuxième parc national proposé pour la Saskatchewan, qui doit être situé dans la région de Val Marie-Killdeer: a) toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Saskatchewan au sujet de ce parc depuis le 1^{er} janvier 1964, b) toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et d'autres personnes ou organismes intéressés depuis le 1^{er} janvier 1964 au sujet du parc proposé, c) un exposé des projets concernant l'aménagement de ce parc.

J'ai obtenu ces renseignements en octobre ou en novembre 1971: ils ont été déposés sur le bureau de la Chambre. La correspondance et les documents forment une liasse de deux pouces d'épaisseur. Plus tard, j'ai signalé au secrétaire parlementaire de l'époque qu'une partie des renseignements demandés et dont le dépôt avait été ordonné par la Chambre manquait, savoir, une esquisse des plans d'aménagement du parc. Ce renseignement manque encore.

En feuilletant ces documents, j'en ai retenu un qui m'intéressait particulièrement. J'ai donc proposé, le 27 octobre 1971:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'un rapport préparé pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien par la Kaplan Consulting Associates Limited et intitulé *Economic Impact Study of Alternative National Park Proposals at Val Marie, Saskatchewan*.

Ce document a été déposé le 16 décembre 1971, et il est assez volumineux lui aussi. Une note annexée au texte disait:

Ce rapport a été rédigé en 1968 par la Kaplan Consulting Associates Limited, de Montréal, afin de fournir des renseignements de base plus détaillés concernant les répercussions économiques de l'aménagement d'un parc national près de Val Marie, en Saskatchewan. Ce rapport ne reflète pas la situation actuelle en ce qui concerne les diverses limites proposées de part et d'autre ou les entretiens menés avec le gouvernement actuel de la Saskatchewan. En outre, les circonstances économiques de la région peuvent avoir changé depuis la parution du rapport.

Il y a donc un ou plusieurs tracés à l'étude en ce qui concerne les limites du parc. Ce que j'essaie d'obtenir par cette motion depuis la dernière session, c'est:

... copie d'une description de la région que le gouvernement fédéral désirerait inclure dans le projet d'un deuxième parc national en Saskatchewan, dans la région de Val Marie-Killdeer.

J'ai délibérément formulé la motion de cette façon, sachant que la question fait encore l'objet de négociations et que les propositions que le gouvernement fédéral peut avoir faites jusqu'ici ne sont pas nécessairement définitives. Bien sûr, le gouvernement de la Saskatchewan a sans doute ses opinions là-dessus aussi. Cependant, la note annexée au document déposé en novembre dernier indique qu'il y a au moins un tracé de proposé, et sans doute un autre maintenant. A mon avis, le gouvernement devrait rendre disponibles tous les renseignements qu'il a actuellement à ce sujet étant donné l'intérêt général que cette question suscite. Aucune raison ne motive leur non-divulgation. Les habitants de la région qui se trouve entre Val Marie et Killdeer, en Saskatchewan, s'y intéressent beaucoup et en discutent. Ils ont une assez bonne idée du projet du gouvernement bien que certaines rumeurs ne soient pas trop bien fondées, j'en suis sûr. D'autres cependant s'appuient sans doute sur de bonnes informations.

Pourvu qu'il soit possible de régler certains problèmes, le projet du gouvernement a beaucoup de bon mais en tant que député nous n'avons pas accès à ces renseignements. Nous ignorons ce dont s'entretient le gouvernement fédéral avec la Saskatchewan et certains habitants de la région. C'est là un exemple du penchant du gouver-

nement pour les cachotteries. J'imagine que coincés le ministre et le secrétaire parlementaire répondraient qu'il n'y a pas de raison pour que ces renseignements ne soient pas accessibles au public. Il se peut que certains bureaucrates de leur ministère les aient mis en garde contre leur publication. Certains des bureaucrates sentent probablement qu'ils y perdraient un peu de contrôle ou de pouvoir si le renseignement était publié. A mon avis, monsieur l'Orateur, il faut en finir avec cette attitude. Il est temps que la population du Canada et ses représentants aient accès à ce genre de renseignements.

Je l'ai déjà dit, j'ai délibérément rédigé ma motion en termes qui tiendraient compte du fait que la question n'est pas close. Elle laisse au gouvernement la latitude de nuancer tout renseignement déposé à la Chambre parce que la proposition serait provisoire, qu'il existe plusieurs propositions à l'étude ou que cette proposition pourrait être modifiée plus tard. Je ne m'opposerais pas à de telles réserves. C'est le cas des motions portant production de documents que j'ai déjà mentionnées et où il fallait introduire un paragraphe correctif au début du document déposé. Si le libellé de la motion pose un problème, je serais heureux de le modifier en tenant compte des points délicats. Je répète qu'essentiellement, à mon avis, ce genre de renseignements devraient être accessibles aux députés. Je prie instamment le gouvernement de s'assurer que les députés ne soient pas privés de l'accès légitime aux renseignements sur les affaires publiques et l'attribution des fonds publics, sur lesquels nous sommes censés exercer un contrôle.

• (1710)

[Français]

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur le président, il me fait plaisir de participer à ce débat sur la motion de l'honorable député de Regina-Est (M. Burton), qui se lit en partie ainsi:

... la production de copie d'une description de la région que le gouvernement fédéral désirerait inclure dans le projet d'un deuxième parc national en Saskatchewan, dans la région de Val Marie-Killdeer.

Je suis bien à l'aise, monsieur le président de parler de cette motion, puisque, dans ma circonscription, on a commencé, en 1970, l'aménagement du premier parc national du Québec. Nous en avons vu de toutes les couleurs en ce qui a trait à la désignation du territoire et à l'expropriation des terrains.

Je désire, au tout début de mes remarques, faire un peu l'historique du parc national Forillon et rappeler aux députés que le 29 mai 1963, dans mon premier discours à la Chambre, j'ai signalé l'importance de l'établissement d'un parc national en Gaspésie. J'espérais que l'on puisse réaliser ce parc dans le cadre du programme des fêtes du centenaire de la Confédération.

Après avoir expliqué mon projet à l'honorable ministre et l'avoir soumis au secrétaire de la province de Québec, on m'a informé qu'il n'était pas réalisable, puisque la province n'était pas alors disposée à céder les terrains au gouvernement du Canada, pour l'aménagement d'un tel parc.

Poursuivant toujours ses démarches en vue de l'obtention d'un parc national en Gaspésie, le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, dans son étude sur le développement économique et social de la Gaspésie, a recommandé que, dans l'entente Ottawa-Québec, il soit fait état d'un parc national, étant donné la vocation touristique de la Gaspésie.